

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, Mme Piétri, M. Chabani

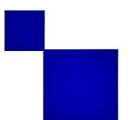
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
Mme Grosbois donnant pouvoir à Mme Denis  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Fourcade  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Kern donnant pouvoir à M. Guiraud

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valls, M. Molossi, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, M. Kergoat, Mme Magrino, Mme Paul

-----



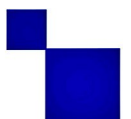
## Délibération n° 2020-XII-69 du 10 décembre 2020

### RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS EN 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,



**après en avoir délibéré,**

- DONNE ACTE à M. le Président du Conseil départemental de la présentation du rapport annuel 2020 sur le soutien du Département aux partenaires associatifs en 2019, ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*